



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

RÉSOLUTION n° 2020 – 05

Construction du siège de l'ONF à Maisons-Alfort

Vu l'article D 222-7 du code forestier ;

Sur proposition du Directeur général et après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'administration,

Autorise le Directeur général de l'établissement à signer les avenants au marché global de performance n° 2018-9202-004, dont le montant initial de la tranche ferme est de 27 498 306,16 € HT, dans les conditions de l'article R2194-8 « modification de faible montant » du code de la commande publique.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET